



Action Recherche
Environnement
Midi-Pyrénées

16/11/2020

Lettre ouverte aux élus du Comminges

Objet : urbanisation et artificialisation des sols dans le Comminges

Madame, Monsieur,

Alors que le gouvernement français vient d'adopter un plan « **Zéro-artificialisation** », nos associations tiennent à vous faire part de leur inquiétude face à l'accentuation du phénomène d'extension urbaine dans le Comminges. Il nous semble important de ne pas répéter les erreurs des dernières décennies : **surfaces trop importante de terres agricoles sacrifiées, surdimensionnement de Zones d'Activités engendrant des friches désertées, avec dégradation des entrées de ville, laideur des architectures et des matériaux, uniformisation des paysages ...**

Bien sûr, nos associations prennent en compte la nécessité de développer des activités économiques dans le Sud du département, elles comprennent, d'une part, le souci du vieillissement et de la paupérisation des populations, et d'autre part la nécessité de rendre plus attractif le territoire, d'autant que les objectifs de relocalisation mis en avant lors de l'épidémie peuvent justifier l'implantation de nouvelles activités.

On peut constater que le SCoT du Pays de Comminges-Pyrénées (approuvé le 4 Juillet 2019) a fixé un objectif de réduction de 50% de l'urbanisation par rapport à la période précédente, tandis qu'il table sur un fort accroissement de sa population d'ici 2030. (1)

Ceci devrait à coup sûr entraîner à **repenser le bâti pour maîtriser la progression de la péri-urbanisation** (lotissements, Zones d'activités concertées) (2), en particulier dans les communes situées autour des pôles urbains, et à proximité des grands axes routiers où la progression des surfaces bâties est très rapide. (3)

Pourtant, **les projets de création de surfaces commerciales et artisanales persistent**, qui, non seulement ne corrigent pas les erreurs passées, mais s'orientent à nouveau vers une nouvelle consommation inconsidérée d'espace, de terres agricoles et de milieux naturels (dont la protection est pourtant réaffirmée par le SCoT). (4)

De tels aménagements vont à l'encontre de la lutte contre le changement climatique, et sont susceptibles d'entraîner des **impacts irréversibles sur les milieux, les paysages et la biodiversité**, alors même que l'on assiste depuis plusieurs années à la fermeture et à l'abandon de nombreuses surfaces commerciales, en particulier à la périphérie de Saint-Gaudens.

Pour Saint-Gaudens et les communes voisines, la nouvelle zone nommée « **Futuropole** » implantée en bordure de la ville, devrait assurer une augmentation suffisante des espaces pour l'artisanat et les commerces tout en s'intégrant dans le tissu urbain, entre les quartiers pavillonnaires et l'autoroute.

Par contre, **le projet OZE de la zone ouest**, sur Saint-Gaudens et Villeneuve de Rivière, est inacceptable. Pour s'accommoder d'un aménagement initialement incohérent (dispersion des espaces morcelés, depuis la sortie de St Gaudens jusqu'à l'entrée de Villeneuve, et étalement de part et d'autre de la D 817), il s'agit maintenant de **réunir les trois Zones Artisanales existantes pour n'en faire qu'une**, gigantesque en terme de consommations de terres

agricoles, et très critiquable en terme d'atteinte à la biodiversité et d'impact paysager. Ce projet a d'ailleurs suscité de nombreuses réserves et critiques de l'Autorité Environnementale de la région Occitanie.

On peut d'ailleurs constater une contradiction insoluble entre le projet porté par les SCoT, notamment celui du PETR Comminges-Pyrénées, et le projet de territoire qui sera porté par la **Charte du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées**. (5)

Nos associations souhaitent le lancement d'une politique volontariste pour **densifier et rendre utiles les espaces déjà artificialisés, en respectant les principes de sobriété foncière, de densification du bâti, et en priorisant la reconversion de friches industrielles et la réhabilitation des Zones d'Activité en déclin**. (6)

Les Communautés de communes doivent en premier lieu faire des offres de rachat des surfaces privées en friches ou inutilisées, pour les réhabiliter ou les exploiter. (7)

Les associations demandent également que les projets de **Parcs photovoltaïques** soient strictement limités aux zones déjà artificialisées et imperméabilisées, et espèrent que des **ombrières photovoltaïques** seront bientôt installées au dessus des parkings ainsi que des panneaux photovoltaïques sur les toitures des surfaces bâties implantées dans ces zones.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

(1) *L'association Nature Comminges a signalé, lors de l'enquête publique son désaccord avec certaines orientations des documents (PADD et DOO), qui laissent ouvertes les possibilités de création et/ou d'extension de nouvelles zones d'activités. Nous regrettons que les transmissions de données naturalistes ainsi que ces réserves n'aient pas été prises en compte dans le document final.*

(2). *Une surface de 730 m² en moyenne a été artificialisée pour chaque habitant supplémentaire en Occitanie : en 10 ans, la tache urbaine a augmenté de 14,5%. Un tel ratio est insoutenable à long terme au regard des prévisions démographiques.*

(3) *La circulaire du premier ministre du 24 août 2020, en référence au plan biodiversité et aux conclusions de la convention citoyenne pour le climat, demande aux préfets "de faire usage des pouvoirs dont ils disposent en la matière pour lutter contre l'artificialisation des sols générée par les équipements commerciaux soumis à autorisation d'exploitation commerciale".*

(4) *125 hectares pour la Communauté de communes Cagire-Salat, 541 hectares pour la Communauté de Communes Cœur et coteaux du Comminges, 109 hectares pour la Communauté de Communes Pyrénées Haut-garonnaises.*

(5) *Le projet de territoire porté par la Charte du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées est plus exigeant que les ScoT qui doivent être mis en compatibilité sous 3 ans au titre du L.333-1 du Code de l'Environnement.*

(6) *Le plan de relance gouvernemental adopté le 3 septembre 2020, prévoit la création d'un fonds de recyclage des friches et renouvellement urbain, avec une enveloppe de 300 M€, et 700 k€ qui seront consacrés à l'appui aux outils d'accompagnement développés par le CEREMA : Cartofriches, UrbanVitaliz.*

(7) *Une réflexion sur la mobilité, et sur les espaces dévolus aux parkings et à la circulation automobile serait nécessaire dans le contexte actuel de lutte contre le changement climatique (compte tenu notamment de l'élaboration d'un Plan Climat par le PETR Pyrénées-Comminges). Le « tout pour la voiture » est un concept périmé. Le développement des transports en commun et des équipements pour le vélo est attendu, mais, s'il permettait enfin l'accès des centres commerciaux, les magasins seraient trop éloignés les uns des autres pour des piétons.*

Signataires :

Pour France Nature Environnement Midi-Pyrénées : Thierry De Noblens (Président)



Pour Nature En Occitanie : Marc Senouque, président

Marc Senouque
Président
06 85 11 26 55



NATURE
EN OCCITANIE
www.natureo.org

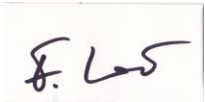
Pour Nature Comminges : Guillaume Castaing et Joël Duvernay (Co-présidents)



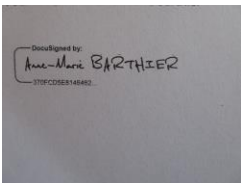
Pour Attac Comminges : Josette Abbès



Pour les Amis de la Terre Midi-Pyrénées : Françoise lombard-Farille



Pour l'AREMIP : Anne-Marie Barthier (Présidente)



Contact :

secretariat@nature-comminges.asso.fr

Maison des Associations. 51, rue du Pradet 31800 Saint-Gaudens